



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme

Question écrite n° 62801

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie M. le secrétaire d'État à l'assurance maladie de bien vouloir lui indiquer les raisons pour lesquelles les bénéficiaires de l'aide médicale de l'État ne sont pas assujettis à l'obligation de régler un euro forfaitaire par consultation. De plus, il souhaite connaître le montant qui pourrait être apporté au budget de l'aide médicale de l'État si cette contribution forfaitaire obligatoire était mise en place.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62801

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : assurance maladie

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 avril 2005, page 3606